

Téléphonie mobile : Turriers va bientôt sortir de la zone blanche

Depuis octobre 2015, la commune de Turriers est officiellement placée en zone blanche, donc éligible pour obtenir l'implantation d'une antenne.

Dans ce cas de figure, l'implantation du pylône est à la charge de l'état, l'emplacement et l'alimentation électrique sont à la charge de la commune, l'installation téléphonique est à la charge de l'opérateur Free pour le compte des 4 opérateurs.

Pour informer la commune et avancer sur le projet, Jean-Yves Sigaud maire de Turriers a organisé une réunion publique le 29 août afin d'évoquer quatre possibilités d'implantation de l'antenne sur la commune.

En présence de FREE, l'opérateur désigné pour la partie téléphonie, et après avoir constaté que l'attente des habitants et celle du centre de rééducation de l'Eau Vive était très forte, la cinquantaine de personnes présentes a pu obtenir de nombreuses réponses aux remarques émises par l'assemblée, marquant ainsi un légitime besoin d'information et de concertation nécessaire pour mieux comprendre les différentes facettes de ce type de projet.

Une antenne à Piaure

Lors du Conseil Municipal du 12 septembre c'est le site de Piaure, au-dessus des réservoirs, qui a été validé à l'unanimité, site qui correspond au choix des habitants qui l'avaient souhaité à 72% lors de la rencontre de concertation.

Il ne reste plus qu'à construire ... mais cela prendra encore du temps.



Emplacement de l'antenne, couvrant l'ensemble du territoire de la commune.